

MARÉE NOIRE, ESB, TEMPÊTE : l'Assemblée réagit

LES NAUFRAGES DE L'ERIKA ET DU IEVOLI SUN, PUIS L'EXTENSION DE L'ÉPIDÉMIE D'ESB ONT RÉPANDU DANS L'OPINION LE SENTIMENT QUE LE PROGRÈS TECHNIQUE ÉTAIT DE PLUS EN PLUS ASSERVI À DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES PEU RESPECTUEUX DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL. PORTE-PAROLE DES ATTENTES DES FRANÇAIS, FORTE D'UNE CAPACITÉ D'ENQUÊTE ET D'EXPERTISE PARTICULIÈREMENT BIEN ADAPTÉE À DES DOSSIERS AUSSI COMPLEXES, L'ASSEMBLÉE A CONTRIBUÉ DE FAÇON ESSENTIELLE, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, À FAIRE PROGRESSER L'INFORMATION ET LA LÉGISLATION DANS DES DOMAINES, L'ENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ, QUI CONCERNENT PLUS QUE JAMAIS L'ENSEMBLE DES CITOYENS.

MARÉES NOIRES : agir, vite

A la suite du naufrage de l'Erika, l'Assemblée nationale n'a eu de cesse de se faire le relais de l'émotion et de l'inquiétude de l'opinion. Répondant à une demande de l'ensemble des groupes parlementaires, le Gouvernement a été amené, le 3 février 2000, à préciser devant la représentation nationale son plan d'action pour dédommager les victimes et lutter contre la pollution.

L'Assemblée avait décidé, dès le 19 janvier 2000, la création, sous la présidence de M. Daniel Paul, d'une commission d'enquête sur "la sécurité du transport maritime des produits dangereux ou polluants". Animée par la volonté d'agir vite, la commission n'en a pas moins conduit des travaux exhaustifs, procédant à plus de 90 auditions, se déplaçant dans les grands ports français. Au terme de cette démarche, le rapport (n°2535) de M. Jean-Yves Le Drian "Après l'Erika, l'urgence", a pointé les compléments à apporter sans délai à la législation actuelle : accroissement de la responsabilité des armateurs et des affréteurs, mise à jour des normes de construction. Soucieuse de privilégier des résultats immédiats, la Commission a souligné l'impérieuse nécessité pour l'État de se doter des moyens garantissant l'application effective des normes de sécurité existantes. Des travaux qui ont préparé les décisions du Conseil de l'Union "Transports", prises sous la présidence de M. Jean-Claude Gayssot.

OGM, ESB : l'Assemblée lance le débat

L'Assemblée nationale décidait, dès octobre 1999, la création d'une commission d'enquête chargée d'évaluer les risques pour la santé publique et la gravité des dysfonctionnements dans les filières de production. La commission d'enquête sur "la transparence et la sécurité de la filière alimentaire française" a rendu ses conclusions en mars 2000, le rapport (n° 2297) de M. Daniel Chevalier passant en revue les différents facteurs de risques pour le consommateur,

que ce soit l'ESB, les OGM, ou encore la listéria. Identifiant un meilleur dialogue entre les acteurs de la chaîne alimentaire comme le moyen de réduire effectivement les risques, il préconise, plus encore qu'une modification de la législation, un renforcement des contrôles et des moyens matériels affectés aux organismes chargés de sa bonne application.

Sur le terrain plus spécifique des OGM, l'Assemblée a tenu à faire entendre sa voix : à la veille de l'adoption par la Commission européenne d'une directive réglementant l'usage des semences transgéniques, la Délégation aux affaires européennes chargeait Mme Marie-Hélène Aubert de faire le point sur les orientations à privilégier sur ce dossier complexe. Le rapport "Les OGM, pour quoi faire ?" (n° 2538) résonne comme un avertissement : dénonçant la logique financière qui fait prévaloir des intérêts privés sur la santé publique, il pointe l'urgence d'un strict mécanisme de traçabilité, permettant au consommateur d'opérer ses choix en toute transparence.

POUR L'AVENIR de nos forêts

La forêt française traverse une crise latente - dont la tempête de décembre 1999 a été le révélateur - due à la vive concurrence de nouveaux pays producteurs. Dès 1998, M. Jean-Louis Bianco, avait conduit, à la demande du Gouvernement, une mission de réflexion et de propositions, avec pour objectif la rénovation du cadre juridique de l'activité forestière.

Poursuivant en 2000 le dialogue avec l'Assemblée, le Gouvernement lui demandait d'examiner un ambitieux projet de loi d'orientation sur la forêt. Se fondant sur une nouvelle approche de la forêt - dont la multifonctionnalité économique et écologique est désormais reconnue - le texte s'attache, en premier lieu, à renforcer la compétitivité de la filière-bois, en favorisant le regroupement des entreprises et des zones d'exploitation et, en second lieu, à instaurer une certification valorisant la qualité de la production nationale. Le projet consacre également une large place à la mise en valeur de la forêt comme espace de loisir : insistant sur un meilleur accueil du public, il met en place les moyens pour que celui-ci soit l'occasion de sensibiliser chacun à la richesse tant naturelle qu'économique de notre patrimoine forestier.

z o O M



Débat tempête à l'Assemblée

A la suite de la tempête de décembre 1999, c'est devant la représentation nationale que le Gouvernement a été amené à présenter son plan d'action et de secours. Le débat qui a suivi a permis à l'ensemble des groupes de sensibiliser l'exécutif à l'attente forte des citoyens en matière d'environnement et de sécurité. Ce fut également l'occasion pour les députés de saluer l'esprit de solidarité et d'efficacité dans lequel les grands services publics ont accompli leur mission durant cette période particulièrement critique.



Le Premier ministre, M. Lionel Jospin, s'exprime dans l'hémicycle lors du débat sur les conséquences de la tempête.

L'ASSEMBLÉE AU JOUR LE JOUR SÉANCE DE NUIT



Le débat se prolonge tard dans la nuit. Pendant les suspensions de séance, certains députés se retrouvent dans la salle des conférences ou dans la bibliothèque pour travailler leurs dossiers et affûter leurs arguments.



Mme Marie-Hélène Aubert, auteur du rapport "Les OGM, pour quoi faire ?"

